

BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION TTC

Pour toutes transactions (hors location) les honoraires d'agence s'élèvent à

Fourchette de prix

	jusqu'à	100 000 €	6000 € TTC
de	100 001 €	à 150 000 €	6 %
de	151 000 €	à 300 000 €	5 %
de	301 000 €	à 499 000 €	4 %
	à partir de	500 000 €	3 %

Les honoraires sont à la charge des acquéreurs.

LOCATIONS

Les frais liés à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée, sont partagés entre le propriétaire et le locataire.

- Tarif pour l'établissement de l'état des lieux entrant : 3 € / m² TTC par m² habitables.
- pour les zones au marché locatif tendu (communes où s'applique l'encadrement DUFLOT des loyers et la taxe sur les logements vacants, hors zone ABIS) : 10 € / m² habitables pour la rédaction du bail, ramené à 8€ le m² pour les zones non tendues.

Le taux de TVA en vigueur est de 20 %.